



DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 65/2020

**OBJET : Participation de
la communauté
d'agglomération Terre
de Provence à l'Office
de Tourisme**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, vingt-trois juillet,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juillet 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSERE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : SEISSON Jean-Pierre (absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange), AMIEL Cyril (absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

ABSENTS EXCUSÉS :

Pour la Commune de CABANNES : GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian.

M. le Vice-Président délégué aux finances rappelle que par délibération du 13 décembre 2016, le conseil communautaire a approuvé la création, sous la forme d'une régie à autonomie financière, d'un Office de Tourisme Intercommunal.

Considérant le statut de l'Office de Tourisme créé (régie à autonomie financière), celui-ci est doté d'un budget propre, voté par le Conseil Communautaire et financé par une participation de la communauté d'agglomération.

Considérant les actions prévues sur l'exercice 2020 et le besoin de financement en découlant pour le budget de l'Office de Tourisme, il est proposé au conseil de voter une participation de 308 490 €.

Au vu des éléments ainsi présentés, considérant le besoin de financement de l'office de tourisme intercommunal, le conseil Communautaire approuve à l'unanimité la participation de la communauté d'agglomération à l'Office de Tourisme Intercommunal pour un montant de 308 490 € sur l'exercice 2020.

Votes pour : 40

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 23 juillet 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

